



L'employeur a -t-il le droit de faire emmener chez les gendarmes un ouvrier?

Par **JABA**, le **29/06/2019** à **17:27**

Mon employeur m'a mis à pied à titre conservatoire suite à un conflit avec un autre ouvrier.

Il y a eu une empoignade sans bagarre. le chef de chantier avec lequel je ne m'entends pas, a appelé les pompiers pour prendre en charge l'autre ouvrier et il a fait venir les gendarmes qui m'ont emmené.

Avait-il le droit d'agir comme ca?

Je suis convoqué chez mon patron qui doit décider de la sanction, bien que je trouve cette situation excessive puisque je ne suis pas à l'origine de cette empoignade due à un problème de travail.

quelle conduite je dois tenir?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **29/06/2019** à **21:30**

Bonjour

L'employeur a bien le droit d'appeler les gendarmes, mais ce n'est pas lui qui décide s'ils doivent vous emmener, ce sont les forces de l'ordre !

Par **P.M.**, le **29/06/2019** à **21:46**

Bonjour,

Dans cette "empoignade sans bagarre", il y a quand même eu apparemment un blessé et

c'est la moindre des choses de le faire transporter par les pompiers tout en prévenant les gendarmes puisqu'il y a eu violence qui ensuite décident de ce qu'ils doivent faire...

La victime de "l'empoignade sans bagarre" ne semble pas être vous mais le blessé, il vous reste à convaincre l'employeur lors de l'entretien préalable que vous n'en êtes pas responsable pour éviter le licenciement pour faute grave ou toute autre sanction...

Entretien préalable pour lequel vous pouvez vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du salarié, comme cela doit être rappelé dans la convocation...

Par **janus2fr**, le **30/06/2019** à **08:59**

Bonjour,

Il me semble d'ailleurs que le déplacement de la police ou gendarmerie est automatique lorsqu'il y a appel des pompiers pour un blessé.

Pour exemple, j'ai moi-même appelé une fois les pompiers pour un accident du travail (un salarié a fait un malaise, perdu connaissance, est tombé et s'est ouvert le crane), peut de temps après le départ des pompiers, la police est arrivée pour prendre les déclarations des témoins.

Par **janus2fr**, le **30/06/2019** à **12:54**

J'ai bien écrit : il me semble que le déplacement de la police est automatique. Mon expérience personnelle était mise en exemple, ce n'est pas elle seule qui me faisait dire cela.

Par **P.M.**, le **30/06/2019** à **16:18**

Bonjour,

La censure est à nouveau passée puisque notamment plusieurs de mes messages ont disparus...

[quote]

J'ai bien écrit : il me semble que le déplacement de la police est automatique. Mon expérience personnelle était mise en exemple, ce n'est pas elle seule qui me faisait dire cela.

C'est dommage que l'on ne sache pas quoi d'autre vous fait dire cela mais en l'occurrence peu importe ce qui a fait se déplacer la gendarmerie même si votre expérience personnelle nous passionne toujours au plus haut point et que nous sommes toujours extrêmement intéressés que vous nous en fassiez part comme pouvant être essentielle...